

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT
11-102 SUR LE RÉGIME DE PASSEPORT**

1. L'Annexe A de l'*Instruction générale relative au Règlement 11-102 sur le régime de passeport* est modifiée, sous l'intitulé « **Tous les territoires** » :

1° par le remplacement du paragraphe *d* par le suivant :

« *d) Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*; »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe *e*, du mot « *vérificateurs* » par le mot « *auditeurs* »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe *g*, des mots « *comité de vérification* » par les mots « *comité d'audit* ».